Image not found or type unknown

licitations et partage

Par **ANNEPARIS**, le **13/08/2022** à **10:30**

Bonjour

suite à succession familiale

dans le partage nous pensons agir par licitation amiable sur certains biens et une attribution d'un bien

ma question est la suivante : dans les partages de parts sur ces biens qui vont etre vendus à des tiers nous allons répartir le fruit de ces ventes a parts inégales sur certaines ventes et récupération de parts sur d'autres avant et après une attribution d'un bien a un indivisaire qui va rester en indivision

quels montants de frais de notaire faut il prévoir sur ces mouvements et sont ils en supplément des émoluments et taxe de partage sur le bien attribué

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **13/08/2022** à **12:02**

Bonjour

Nous répondons volontiers sur des thèmes juridiques, mais il est délicat, voire impossible de chiffrer vos frais de notaire.

Néanmoins ce lien pour vous guider

https://notairesdugrandparis.fr/fr/le-tarif-des-notaires/le-tarif-des-notaires

Vous pourriez prendre contact avec la chambre, qui dispose d'expert-conseillers.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés